



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-55835>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-55835**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Canéjan

Correspondant : GARRIGOU Bernard, MAIRE

Adresse : Allée de Poggio Mirteto, B.P. 90031 33610 CANEJAN

Coordonnées :

Téléphone : 0556899903

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <https://www.canejan.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Conception-réalisation et impression du magazine et du guide municipal

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché, composé de deux lots, a pour objet la conception-réalisation et l'impression du magazine municipal et du guide pratique de la Commune de Canéjan

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Chaque lot est conclu sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes. Il est rémunéré conformément aux prix prévus dans l'acte d'engagement. Les quantités de commandes, pour une année, sont comprises entre : Lot n°1 : 8 numéros maximum Lot n°2 : 8 numéros maximum Chaque lot est attribué pour une durée d'un (1) an à compter du 24 aout 2024 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Le marché est reconductible tacitement à la date anniversaire de notification sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement de l'achat est assuré par le budget principal de la Commune. Les paiements seront réalisés par le pouvoir adjudicateur par application des prix unitaires indiqués dans l'acte d'engagement du lot concerné ou dans le devis du Titulaire aux quantités effectivement réalisées après exécution conforme des prestations par le titulaire. Paiement par virement administratif dans un délai global de 30 jours. Les prix sont révisables annuellement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Aucune forme de groupement ne sera imposée au titulaire. Les opérateurs économiques sont donc autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 11/06/2024 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

CANEJAN-MAG-2024

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRI12 Lot 1 - Conception-réalisation Lot 2 - Impression Informations complémentaires : Le papier destiné à l'impression des magazines municipaux doit être issu d'un processus de fabrication ayant des impacts réduits sur l'environnement au regard des critères figurant dans l'écolabel européen ou équivalent notamment la matière première à base de bois composant le papier doit être issue d'exploitations forestières engagées dans un processus de gestion durable (PEFC) Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Documents payant : NON Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, BP 947 33063 Bordeaux Tél : 0556993800 Fax : 0556243903 Mel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, BP 947 33063 Bordeaux Tél : 0556993800 Fax : 0556243903 Mel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Pour le lot n°2, cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution à caractère environnemental. Le détail est donné dans le C.C.A.P. Cet élément est le suivant : -Le papier destiné à l'impression des magazines municipaux doit être issu d'un processus de fabrication ayant des impacts réduits sur l'environnement au regard des critères figurant dans l'écolabel européen ou équivalent notamment la matière première à base de bois composant le papier doit être issue d'exploitations forestières engagées dans un processus de gestion durable (PEFC). -Le titulaire aura fourni dans son offre le certificat correspondant délivré par l'organisme certificateur accrédité ainsi que les documents commerciaux associés au papier. Pour les lots 1 et 2, les candidats devront remettre des échantillons dans les conditions fixées dans le règlement de la consultation

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Conception-réalisation Les prestations de ce lot consistent dans la création graphique, la mise en page, l'exécution de la maquette, la gravure numérique et la remise du fichier sous un format compatible avec les logiciels utilisés par la Direction de la Communication (PDF) pour l'impression du magazine municipal réalisé en quadrichromie, format 21 x 29,7 cm ou 18 x 21,9 cm. Le magazine municipal sera de 12, 16, 20, 24 ou 28 pages suivant la commande. Cette conception-réalisation se fait sur la base d'informations (textes, illustrations, photos, graphiques, etc.) transmises par la Commune Le titulaire sera également chargé de la conception et de la réalisation (création graphique, composition, exécution) d'un Guide pratique annuel (1 parution / an) tiré à 4 000 exemplaires. Le guide est réalisé en quadrichromie R°V°, Format fermé 15 x 21 cm - Format ouvert 30 x 21 cm. Ce support est assimilé à un supplément au magazine municipal. Le titulaire pourra également être chargé de la création d'encarts publicitaires pour le compte d'annonceurs privés
- **Lot(s) 2** - Impression Les prestations de ce lot consistent dans l'impression, le façonnage, le transport et la livraison du magazine municipal et du guide pratique annuel. Le magazine est réalisé en quadrichromie R°V° format 21 x 29,7 cm ou 18 x 29,7 cm en 170 g pour la couverture et 90 g pour le contenu sur un papier présentant des performances environnementales et agrafé. Le magazine municipal sera de 12, 16, 20, 24 ou 28 pages suivant la commande éditée à 3 200 exemplaires. La Commune se réserve le droit de demander l'impression d'exemplaires supplémentaires par tranche de 100 ex. ou 500 ex. au prix indiqué dans l'Acte d'Engagement. Le Guide pratique annuel (1 parution / an) est réalisé en quadrichromie R°V°, Format fermé 15 x 21 cm (format ouvert 30 x 21 cm), en 170 g pour la couverture et 90 g pour le contenu sur un papier présentant des performances environnementales et agrafé. Il sera de 48, 52, 56 ou 60 pages

suivant la commande et édité à 4 000 exemplaires. La Commune se réserve le droit de demander l'impression d'exemplaires supplémentaires par tranche de 100 ex. ou 500 ex. au prix indiqué dans l'Acte d'Engagement

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/05/2024